

Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Mayer demandant « Et si on jumelais Gland ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Moritz de HADELN	1er membre et rapporteur
David MAYER	membre et postulant
Marion WAHLEN	membre
Jacques CARPENTIER	membre
Jean-Daniel GRANDJEAN	membre

s'est réunie le 29 mars dans le cadre de la réponse donnée par la Municipalité au postulat de M. David Mayer demandant « Et si on jumelais Gland ? »

La Commission tient à remercier le Syndic, M. Gérald Cretegny pour sa disponibilité et pour les explications justifiant la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Mayer.

L'essentiel des questions de la Commission et les réponses du Syndic peut être résumé comme suit :

Q: *Suite à une intervention au Conseil communal du 22 mars précisant qu'il ne s'agissait pas d'un « jumelage » mais d'un « parrainage » du village roumain de Jidvei avec Gland en 1989, contrairement à ce qui est affirmé dans la réponse de la Municipalité, qu'en est-il au juste ?*

R: Peut-être il y a là un manque de précision. Nous avons adopté un village dans le cadre de l'opération « villages roumains ». Le préavis du groupe socialiste de mars 1989 parle d'adopter un village roumain sous forme de jumelage, mais en fait cela n'a jamais été le cas. Le préavis fut adopté en juin 1989. Aucun document depuis n'atteste un jumelage. Il n'y a pas eu de négociations avec les autorités roumaines ni celles de Jidvei. Ce partenariat s'est construit comme un partenariat privé entre deux associations, l'une à Gland, l'association Gland-Jidvei, et l'autre sur place pour distribuer le matériel venant de Suisse.

Q: *Y a-t-il eu au cours des dix dernières années des communes ou villes ayant exprimé leur désir de se jumeler avec Gland ?*

R: Nous recevons parfois des demandes de jumelage provenant d'outre-mer – notamment d'Afrique ou d'Asie – de villes ayant une taille similaire à la notre. Nous nous rendons très vite compte que ces demandes sont motivées uniquement par des intérêts économiques. S'il n'y a pas à la base d'échanges informels existants, c'est très rare qu'un jumelage se fasse à priori. Rien aujourd'hui nous permet de dire que nous aurions eu un jumelage possible. Il en fut question aussi avec la ville d'Aubusson – comme avec Privas – lors de la fabrication de la tapisserie pour Grand-Champ mais en dehors des relations avec un

artiste et quelques autres personnes du lieu il n'y avait pas d'éléments garantissant une relation durable. La Municipalité ne va pas s'engager s'il n'y a pas une relation existante qui s'est construite quelque part, que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou autre.

Q. Quels sont les coûts d'un jumelage ?

R: C'est très difficile à chiffrer, cela dépend souvent des personnes impliquées. Parfois un jumelage est limité à un événement par année, parfois plus. Il est difficile de donner un budget.

Q: Y a-t-il des jumelages entre NyonRegion et d'autres Régions ?

R: Il n'y a pas pour l'instant de jumelages avec la Région. Un jumelage doit partir du désir de la population et être porté par un comité de jumelage. Les autorités ne peuvent intervenir que par la suite.

Q: Qu'en est-il de la proposition de Marie-Thérèse Porchet (alias Joseph Gorgoni) de jumeler Gland avec Montcuq (Population 1310 habitants) ?

R: Cette blague est née lorsqu'elle(il) passait en train par Gland pour se rendre à Berne pour un enregistrement à l'époque de l'Exposition Nationale. Il s'agit d'une boutade sans relation avec la réalité car il n'existe aucun lien ou échange entre Montcuq et Gland.

Q: Que présuppose un jumelage avec Gland ?

R: Il faut un rapport de force similaire, disons avec une commune ayant une population d'au moins 5'000 habitants à moins qu'il y ait une raison historique particulière qui le justifie. Il ne faut pas avoir en tête au départ le jumelage. Il faut qu'il y ait un contact au préalable, par exemple entre deux sociétés sportives qui organisent ensemble une fête, l'accueil respectif d'enfants à l'occasion d'échanges, des échanges culturels. Petit à petit des relations se créent mais partir d'emblée avec l'idée d'un jumelage est difficile.

Q : La Commune a-t-elle des relations particulières avec d'autres communes de Suisse Allemande ?

R: On est un peu timide de ce côté là ! Tout récemment nous avons adhéré à l'Union des Villes Suisses, mais pour l'instant les relations sont encore très maigres avec d'autres communes de Suisse Allemande. Il n'y a pas encore de projet commun. La langue n'est certainement pas un problème et il suffit de voir les jumelages existant entre des villes en France et en Allemagne, en Angleterre ou en Italie.

Q: Existe-t-il un règlement pour les jumelages entre villes ?

R: Il n'y a pas de règles pour un jumelage. Cela se décide de cas en cas. Si la Municipalité n'est pas intéressée par un jumelage pour l'instant c'est que nous n'avons pas de relations privilégiées avec une autre commune où les populations des deux côtés sont impliquées dans quelque chose de commun. La Municipalité a pour l'instant d'autres priorités, mais n'exclut pas un jumelage si un jour les conditions étaient réunies.

Résumé des délibérations de la commission

Suite aux éclaircissements donnés par le Syndic, la Commission s'est une nouvelle fois penchée sur le postulat et la réponse de la Municipalité. Elle regrette que le postulat de M. David Mayer reste sur des principes génériques sans faire des propositions concrètes pour un jumelage spécifique.

Bien que ce ne fût pas son rôle, la Commission a exploré l'idée de jumelages théoriques possibles tels avec le village de Magland (2823 hab., jumelé avec Barzio) avec des communes ayant des aspirations écologiques et d'économie d'énergie comme Gland, avec certaines communes portugaises – notamment de la vallée du Douro - en reconnaissance de l'importante communauté de ce pays à Gland ou un jumelage entre le « chemin des Toblerones » et le « Chemin des Dames » en France, en souvenir des deux guerres mondiales – ce qui couvre plusieurs communes de part et d'autre. Mais aucune initiative ou lien actuel ne justifie d'envisager de tels jumelages.

Conclusions

La commission est de l'avis que seul un groupe de citoyennes et citoyens est à même, par la création d'une éventuelle association, de prendre l'initiative pour créer des liens durables d'échange entre Gland et une autre commune, pour permettre avec le temps d'envisager un jumelage et d'en garantir la pérennité. Ce n'est, selon elle, qu'après 4 à 10 ans d'échanges continus dans les domaines sportifs, culturels ou autres, qu'un jumelage pourrait être motivé.

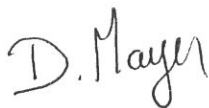
La Commission prend note de la disponibilité de la Municipalité pour envisager un jumelage si un jour de telles conditions seraient réunies, ce qui n'est pas le cas pour l'heure.

Fondée sur ce qui précède, à l'unanimité la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Mayer demandant « Et si on jumelais Gland ? »

Gland, le 20 avril 2012



Moritz de HADELN, 1er membre et rapporteur



David MAYER, membre et postulant



Marion WAHLEN, membre



Jacques CARPENTIER, membre

Jean-Daniel GRANDJEAN, membre

